

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBOUX**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Passage des Déportés

N°: 2

Boîte:

Code postal: 5030

Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Namur

Adresse Internet: <http://www.ong-adg.be/>

Numéro d'entreprise

BE 0432.503.697

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-12-2004

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

26-06-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2014

au

31-12-2014

Exercice précédent du

01-01-2013

au

31-12-2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**MERGEAI GUY**

ALLEE DES MARRONNIERS 7/1  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**ROGER CHRISTIAN**

CHAUSSEE DE TIRLEMONT 53  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**VANESSE ANNE**

RUE DE PETIT LEEZ 189

5031 Grand-Leez  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**TOTTE ANNE**

CHEMIN DE LA GIVRONDE 28  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**DEHAYE FREDERIQUE**

Rue du Bon-Dieu-Cauwère 13  
5032 BOSSIERE  
BELGIQUE

Administrateur

**HOYOS MICHEL**

CHAUSSEE ROMAINE 151  
5030 GEMBLOUX  
BELGIQUE

Administrateur

**LAMBERT XAVIER**

RUE DU VILLAGE 50  
5030 SAUVENIERE  
BELGIQUE

Administrateur

**LAMBERT PAUL**

AVENUE DES COMBATTANTS 79  
5030 GEMBLOUX  
BELGIQUE

Administrateur

**PACINI FREDERIC**

AVENUE DES COMBATTANTS 61/101  
1340 OTTIGNIES  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**BOGAERT JAN**

LEUGSTRAAT 231  
2630 AARTSELAAR  
BELGIQUE

Administrateur

**KATALUSI ALEXIS**

RUE DES NOISETIERS 6  
4122 PLAINEVAUX  
BELGIQUE

Administrateur

**LAVAL LAURENT**

BERKENDAL LAAN 192  
1800 VILVOORDE  
BELGIQUE

Administrateur

**SCPRL DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISES/ BEDRIJSREVISOREN - REPRÉSENTÉ PAR MARC GILSON (B00288)**

BE 0458.736.952  
AVENUE E. VAN BECELAERE 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Commissaire

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>24.828</b>	<b>44.451</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21	<b>2.385</b>	<b>4.874</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>20.732</b>	<b>37.470</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	20.732	37.470
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	745	1.690
Autres		242	19.987	35.780
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>1.711</b>	<b>2.107</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>8.030.115</b>	<b>1.774.928</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>3.782.379</b>	<b>80.054</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	3.782.379	80.054
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	3.782.379	80.054
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.461.230</b>	<b>1.231.580</b>
Créances commerciales		40	25.491	73.778
Autres créances		41	3.435.739	1.157.802
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>779.024</b>	<b>454.824</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>7.482</b>	<b>8.470</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>8.054.943</b>	<b>1.819.379</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>282.991</u></b>	<b><u>251.638</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b>33.164</b>	<b>33.164</b>
Patrimoine de départ		100	22.009	22.009
Moyens permanents		101	11.155	11.155
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13	<b>53.066</b>	<b>53.066</b>
<b>Résultat positif (négatif) reporté</b>		14	<b>177.526</b>	<b>130.410</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>19.235</b>	<b>34.998</b>
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16	<b><u>16.716</u></b>	<b><u>6.051</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>16.716</b>	<b>6.051</b>
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>7.755.236</u></b>	<b><u>1.561.690</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>146.541</b>	<b>371.141</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		200.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		200.000
Dettes commerciales		44	39.588	64.626
Fournisseurs		440/4	39.588	64.626
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	87.721	79.267
Impôts		450/3	30.224	18.691
Rémunérations et charges sociales		454/9	57.497	60.576
Dettes diverses		48	19.232	27.248
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	19.232	27.248
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>7.608.695</b>	<b>1.190.549</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>8.054.943</b>	<b>1.819.379</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.435.470	1.785.583
Ventes et prestations		70/74	2.276.273	2.876.002
Chiffre d'affaires		70	218.666	128.710
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.049.063	2.741.855
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	840.803	1.090.419
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.294.914	1.170.482
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	19.227	28.807
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.349	1.358
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	10.665	6.051
Autres charges d'exploitation		640/8	56.989	572.217
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>48.326</b>	<b>6.668</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>10.840</b>	<b>8.133</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>12.051</b>	<b>14.103</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>47.115</b>	<b>698</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		<b>473</b>
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>47.116</b>	<b>225</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>177.526</b>	<b>130.410</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	47.116	225
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	130.410	130.185
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>177.526</b>	<b>130.410</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.978</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>4.978</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>104</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	2.489	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>2.593</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	21	<b><u>2.385</u></b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>133.675</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	3.057	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>130.618</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>96.205</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	16.738	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319	-3.057	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>109.886</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>20.732</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>745</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	2.107
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	396	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	1.711	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	1.711	

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés**

Le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

Provision pour couvrir les indemnités de licenciement du personnel au Sénégal quand il arrivera en fin de contrat, sur base des indemnités proméritées fin 2014  
 Provision pour risque légal concernant le licenciement d'un employé au Pérou

Exercice
8.512
8.204

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	13	13
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	11,6	12,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	22.542	22.345

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	497.969	477.300
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	72.148	70.289
Primes patronales pour assurances extralégales	622	9.036	10.292
Autres frais de personnel	623	715.761	612.601
Pensions de retraite et de survie	624		

**RÉSULTATS FINANCIERS****Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

656



**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Emoluments du Commissaire : 4.840,00 EUR TVAC

Autres missions d'attestation du Commissaire : 5.675 EUR TVAC

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

Exercice

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	8,8	5,4	12,4 ETP	12,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	13.637	8.905	22.542 T	22.345 T
Frais de personnel	102	447.235	195.068	642.303 T	609.882 T

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	9	4	11,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	9	4	11,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	6	1	6,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,5
de niveau universitaire	1203	5		5
Femmes	121	3	3	5,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	2	2	3,3
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	9	4	11,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b>			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	1	1	1,5
<b>Sorties</b>			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	2	1	2,6

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	4	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies	5802	117	5812	114
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	4.894	5813	3.360
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4.794	58131	3.271
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	190	58132	209
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	90	58133	120
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	3	5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822	67	5832	54
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	2.198	5833	1.361
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	



# RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Modification des règles d'évaluation des actifs immobilisés : A dater du 1er janvier 2014, un achat est placé dans les immobilisations dès que sa valeur d'acquisition à l'unité dépasse 1000 euros hors TVA (auparavant 300 EUR hors TVA). Cette modification n'entraîne aucun impact significatif sur les comptes.

- Annexe 4.5 : Dans les comptes 623, pour un total de 652.611 EUR, on retrouve principalement les coûts salariaux des partenaires (276.010 EUR) ainsi que le coût du personnel local ADG au Sénégal (293.718 EUR), au Pérou (63.623 EUR) et au Cambodge (19.260 EUR).

- Bilan social : Le personnel pris en compte dans le bilan social ne comprend que le personnel sous contrat belge (siège et expatrié).

### 2° REGLES D'EVALUATION

CLASSE 1 : Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

#### 10 Fonds associatifs

##### 100 Patrimoine de départ

##### 101 Moyens permanents (dons, legs ...)

##### 1011 Moyens permanents reçus en espèces

##### 1012 Moyens permanents reçus en nature

Définition : somme du patrimoine de départ tel qu'il existe au premier jour du premier exercice de l'association et des moyens permanents destinés à soutenir durablement l'activité de l'association.

Evaluation : Les moyens permanents reçus en espèces sont évalués à leur valeur nominale. En ce qui concerne les moyens permanents reçus en nature, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'acquisition avec déduction des amortissements. (Voir règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles)

#### 13 Fonds affectés

Définition : ils sont constitués du résultat positif que l'association réalise et auquel elle souhaite donner une affectation très spécifique.

Il s'agit en fait d'une réserve.

131 : fonds affectés pour passif social : le conseil d'administration peut décider d'affecter ou non une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

132 : fonds affecté pour la part propre de projets futurs : le conseil d'administration peut décider d'affecter une réserve pour couvrir une partie des fonds propres nécessaires aux projets futurs qui ont été introduits pour financement.

#### 14 Bénéfice reporté - Perte reportée

Définition : Le bénéfice reporté est la partie du bénéfice qui n'a pas été distribué et qui n'a reçu, au terme de l'exercice, aucune affectation particulière. Ce report servira de moyens disponibles pour les activités futures.

#### 15 Subsidés en capital

Définition : il s'agit de subsidés tant en espèces qu'en nature ayant pour objectif l'acquisition d'actifs immobilisés ou à soutenir durablement l'activité de l'association. Il peut s'agir également de dons ou legs en nature, dans le but de les utiliser comme immobilisations.

Evaluation : le montant de ceux-ci est amorti chaque année au même rythme que l'immobilisation acquise au moyen de ces subsidés.

Le subside lié à l'immobilisation est amorti au même rythme que l'immobilisation elle-même. Le solde du subside non amorti est porté en compte 15.

#### 16 Provisions

##### 165 Provisions pour autres risques et charges

Définition : Les provisions pour risques et charges couvrent, selon leur nature, des pertes ou des frais bien définis qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas déterminé. Les provisions ne peuvent être utilisées pour des corrections de valeur sur les actifs.

Evaluation : Les provisions doivent répondre aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Elles sont constituées au fur et à mesure et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Au cas où cela n'est plus nécessaire, les provisions ne peuvent plus être maintenues.

CLASSE 2 : Actifs immobilisés et créances à plus d'un an

#### 22 - 27 Immobilisations corporelles

Définition : Les immobilisations corporelles recouvrent l'ensemble des biens liés à l'activité de l'entreprise. Nous retrouvons dans les immobilisations corporelles, les terrains et constructions, le matériel et le gros outillage, le mobilier et le matériel roulant.

Evaluation : Un achat sera placé dans les immobilisations corporelles dès lors que sa valeur d'acquisition à l'unité dépasse 1000 euros hors TVA. Les immobilisations corporelles donnent lieu à amortissement à chaque exercice, la charge d'acquisition est ainsi répartie sur plusieurs années. La durée des amortissements est fixée comme suit :

- mobilier : 05 ans
- matériel de bureau : 03 ans
- matériel informatique : 03 ans
- matériel audiovisuel : 03 ans
- logiciels : 02 ans
- matériel roulant : entre 03 et 05 ans

L'inventaire doit correspondre rigoureusement au tableau des amortissements présenté au terme de l'exercice. Un inventaire physique sera réalisé au 31 décembre de chaque année. Les sorties, biens obsolètes ou désaffectés seront repérés et justifiés au conseil d'administration. Le tableau des amortissements sera adapté explicitement en conséquence.

#### 28 Immobilisations financières

##### 288 Cautions versées en numéraire

Définition : sont repris sous cette rubrique les cautions et garanties versées à tiers.

Evaluation : valeur nominale versée au titre de garantie. Au 31 décembre, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com »

CLASSE 3 : Stocks et commandes en cours d'exécution

Non applicable.

CLASSE 4 : Créances et dettes à un an au plus

#### 40 Créances commerciales

Définition : sont repris sous cette rubrique les contrats qui ne sont pas considérés comme des subsidés (ex. prestations de services) qui ont déjà été réalisés ou qui sont en cours d'exécution mais pour lesquelles la facture n'est pas encore établie.

Evaluation : ces créances sont évaluées à leur valeur nominale et peuvent faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 41 Autres créances : comptabilisation des subsidés

Définition : l'enregistrement d'un subside ne peut se faire qu'à partir de l'instant où il ya un engagement ferme, écrit et signé du bailleur. Cet engagement se traduit soit par une convention soit par un décret, un arrêté royal ou ministériel ou, le cas échéant, tout autre moyen engageant le bailleur.

Evaluation : tout subside sera considéré en recettes durant l'année en cours au prorata des dépenses faites et couvertes par ce subside ; Il en résulte que la partie du subside non utilisée durant l'exercice sera considérée comme un produit à reporter en année X+1 (493) ou à rembourser (492) si le contrat de subsidiation est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.

Pour les revenus administratifs budgétisés sur les projets, ils sont reconnus comme tels durant l'année en cours au prorata des dépenses directes couvertes par le projet correspondant ; Il en résulte que la partie des revenus administratifs non utilisée sera traitée comme le subside principal.

#### 43 Dettes financières

Définition : il s'agit de lignes de crédit accordées par des institutions financières ou autre pour permettre à ADG de faire face à des besoins ponctuels en trésorerie.

Evaluation : ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale et leur remboursement doit avoir lieu à l'échéance fixée dans la convention.

#### 44 Dettes commerciales

##### 444 Factures à recevoir

Définition : Il s'agit des factures fournisseurs relatives à l'exercice écoulé mais impayées ou non reçues à la date de clôture.

Evaluation :

- En rubrique 440 (fournisseurs) seront inscrites les factures fournisseurs impayées au terme de l'exercice.
- En rubrique 444 (factures à recevoir) seront inscrites les factures relatives à l'exercice écoulé mais encore non inscrites au facturier d'entrée à la clôture de l'exercice.

N°	BE 0432.503.697	A-asbl 7
----	-----------------	----------

45 Dettes fiscales, salariales et sociales

Définition : Ce poste reprend les dettes sociales et fiscales à payer.

Evaluation : valeur nominale

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente

491 Produits acquis

Définition : Il s'agit des prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattachés à un exercice écoulé. Sont enregistrés ici les intérêts créditeurs de l'année en-cours mais qui seront perçus lors d'un exercice ultérieur.

Evaluation : valeur nominale

492 Charges à imputer

Définition : Il s'agit des subsides à rembourser, c.à.d. les subsides pour lesquels la partie qui n'a pas été engagée ne peut être reportée sur l'exercice suivant dû à l'annualité du subside et qui doit être remboursée aux bailleurs de fonds.

Evaluation : la partie non engagée de ces subsides devra être comptabilisée dans cette rubrique

493 Produits à reporter

Définition : Il s'agit de la partie du subside qui n'a pas été engagée dans le courant de l'exercice et qui est reportée à l'exercice ou aux exercices suivants.

Evaluation : à la clôture de chaque exercice, la partie du subside non engagée pour chaque projet sera déterminée et comptabilisée dans la rubrique.

493500 : Produits non liés affectés

Définition : Il s'agit des fonds propres générés dans l'exercice et qui sont directement affectés au financement de l'apport propre de dépenses engagées en année X+1.

Evaluation : Cfr procédures gestion de subsides.

499 Comptes d'attente

Définition : Le compte d'attente est destiné à enregistrer provisoirement des montants qui, au moment de leur comptabilisation, ne peuvent être imputés de façon certaine à un compte déterminé.

Evaluation : ce compte d'attente doit être soldé à la clôture de chaque exercice comptable

CLASSE 5 : Placements et trésorerie et valeurs disponibles

Définition : Il s'agit des avoir en comptes courants et en placement à terme.

Evaluation : sont évalués à leur valeur nominales et les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat prorata temporis.

Au 31/12, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com ».

Adaptation des règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent (AR 30.01.2001, Art. 30, Alinéa 3) : les règles d'évaluation ont été complétées et précisées sans aucune modification de fond sur les règles existantes afin de les rendre plus claires

Bruxelles, le 26 juin 2015.

avenue E. Van Becelaere 27A - B 1170 Bruxelles  
T. 02 660 63 43 F. 02 673 54 86 bruxelles@dgst.be

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION  
AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBLoux  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

**Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 8.054.943 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 47.116.

*Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

---

Bureaux à Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Namur et Verviers. Internet: [www.dgst.be](http://www.dgst.be).

DGST associe les réviseurs Michel DE WOLF, Marc GILSON, Michaël DE RIDDER, Pierre SOHET, Etienne DEBAEKE, Michel LECOQ, Martine PIRET, Philippe PUISSANT, Régis VAN CAILLIE, Marie-Chantal DEBROUX-LEDDER, Michel HOFMAN, Fabio CRISI, Christel LEHAR et Ghislain DOCHEN, et leurs cabinets de révision. Associée non réviseur Michelle ALBERT.  
Correspondants en Flandre: CDO Bedrijfsrevisoren. Membres de GGI - association mondiale d'auditeurs et de consultants.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.



« DGST & Partners – réviseurs d'entreprises »  
Commissaire  
Représenté par Marc Gilson, réviseur d'entreprises